

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

**Sur le projet de construction d'un ensemble commercial et de bureaux
à Tétéghem – Coudekerque-Village, objet du Permis de construire
N°059 588 22 0 0016**

Au titre de l'article L.123-19 du code de l'environnement, la Ville de Tétéghem – Coudekerque-Village organise une participation du public préalable à la délivrance du permis de construire N°0595882200016 déposé le 30 juin 2022 par la SCI E8, représentée par Monsieur Alexandre SCHRAEN, maître d'ouvrage, portant sur le projet de construction d'un ensemble commercial et de bureaux, d'une emprise totale de 20 294 m² (répartie comme suit : 7 336,27 m² de surface commerciale, 256.50 m² de surface de restauration, 3 081,05 m² de surface de bureaux et 237 places de stationnement), rue Paul Jean Toulet à Tétéghem – Coudekerque-Village.

La participation du public se déroulera du 29/03/2023 au 28/04/2023 inclus, soit 30 jours consécutifs, par voie électronique à l'adresse suivante : contact@ville-tcv.fr.

Les pièces du dossier du permis de construire N°0595882200016 sont consultables sur le site internet de la Ville (<http://www.ville-tcv.fr>) ou depuis le guichet d'accueil de l'hôtel de ville (90 Route du Chapeau Rouge – 59229 Tétéghem-Coudekerque-Village) durant les heures d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 8h30 à 12h00).

Au plus tard, à la date de la publication de la décision, et pendant une durée minimale de trois mois, l'autorité administrative qui a pris la décision rend publique, par voie électronique, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte. Une synthèse sera publiée sur le site internet de la Ville.